

D.E.L. Associés

EXPERTS COMPTABLES CONSEILS

Association Multi-Rencontre du Rionet

Siège Social : Mairie de Cazillac

46600 CAZILLAC

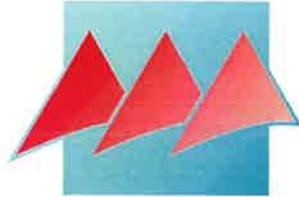
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

BRIVE (19100) 9 Avenue Léo Lagrange
MARTEL (46600) rue du Barry de Souillac
OBJAT (19130) 33 bis Avenue Roger Chassaing

Tél. (33) 05.55.17.60.00 – Fax (33) 05.55.74.15.52
Tél. (33) 05.65.41.16.02 – Fax (33) 05.65.41.15.34
Tél. (33) 05.55.25.11.32 – Fax (33) 05.55.25.09.63





D.E.L. Associés

EXPERTS COMPTABLES CONSEILS

Association Multi-Rencontre du Rionet

Siège Social : Mairie de Cazillac

46600 CAZILLAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Multi-rencontre du Rionet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

BRIVE (19100) 9 Avenue Léo Lagrange
MARTEL (46600) rue du Barry de Souillac
OBJAT (19130) 33 bis Avenue Roger Chassaing

Tél. (33) 05.55.17.60.00 – Fax (33) 05.55.74.15.52
Tél. (33) 05.65.41.16.02 – Fax (33) 05.65.41.15.34
Tél. (33) 05.55.25.11.32 – Fax (33) 05.55.25.09.63



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu la dissolution de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Brive, le 15 septembre 2023

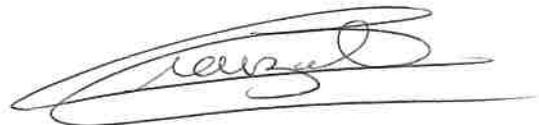
DEL ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Représentée par

Caroline CROUZAL JALADI

Commissaire aux comptes



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

MULTI RENCONTRES

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	398		Ventes de marchandises	894 828	796 782
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		414 264
Achats d'approvisionnement			Production stockée		181 417
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		221
Autres charges externes	205 535	187 000	Subventions d'exploitation	388 718	414 264
Impôts, taxes et versements assimilés	46 305	45 974	Autres produits	255 803	181 417
Rémunération du personnel	956 640	855 243	PRODUITS FINANCIERS	510	221
Charges sociales	194 655	160 057			
Dotations aux amortissements	30 590	26 500			
Dotations aux provisions	128 482	137 938			
Autres charges	2 154	2 095			
CHARGES FINANCIERES	248	331			
TOTAL (I)	1 565 008	1 415 138	TOTAL (I)	1 539 860	1 392 684
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	40 169	21 817	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	65 834	36 700
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 605 176	1 436 955	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	1 605 693	1 429 384
BENEFICE OU PERTE	517	(7 571)			
TOTAL GENERAL	1 605 693	1 429 384	TOTAL GENERAL	1 605 693	1 429 384

BILAN SYNTHETIQUE
MULTI RENCONTRES

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022
Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Fonds propres associatifs		
Immobilisations incorporelles				Fonds propres	237 282	244 854
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres				Autres réserves		
Immobilisations corporelles	330 445	249 325	72 473	Report à nouveau		
Immobilisations financières	597	597	594	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	517	(7 571)
TOTAL I	331 042	249 325	73 067	Subventions d'investissement	75 772	119 907
Actif circulant :				Provisions réglementées		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				TOTAL I	313 571	357 189
Marchandises				Provisions pour risques et charges (II)		
Avances et acomptes versés sur commandes	1 413		581	Dettes	59 508	73 618
Créances :				Emprunts et dettes assimilées		
Clients et comptes rattachés	456 532			Avances et acomptes reçus sur commandes	58 360	69 837
Autres	91 510	11 915	443 219	Fournisseurs et comptes rattachés	721	1 253
Valeurs mobilières de placement			43 927	Autres	24 300	29 255
Disponibilités (autres que caisse)	19 046		77 913	TOTAL III	254 572	201 421
Caisse	352		509	Produits constatés d'avance (IV)	12 196	8 477
TOTAL II	568 853	11 915	566 148	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	639 848	640 705
Charges constatées d'avance (III)	1 193		1 193			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	901 088	261 240	640 705			

Association Multi-Rencontres du Rionet

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 639 848 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 517 €.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Multi-Rencontres du Rionet a pour objet :

- L'accueil de jeunes enfants:
 - o à la crèche de Cazillac - Maison de l'Enfance 46600 Le Vignon-en-Quercy
 - o à la crèche de Cressensac 46600
 - o Un relais petite enfance à Cressensac 46600
- L'accueil périscolaire :
 - o à l'Hôpital Saint Jean 46600 (cantine)
 - o à Cressensac 46600 (matin, midi et soir)
 - o à Sarrazac 46600 (midi)
 - o à Cuzance 46600 (matin et soir)
 - o à Gignac en Quercy 46600 (matin, midi et soir)
- L'accueil de loisirs mercredis et vacances :
 - o à la Maison de l'Enfance - 46600 Le Vignon-en-Quercy
 - o à l'école, la salle de la garderie et le club House - 46600 Cressensac-Sarrazac
 - o à la salle polyvalente de l'Hôpital Saint Jean – 46600 Cressensac-Sarrazac
 - o à l'école Lachapelle-Auzac 46145 (seulement les mercredis)
 - o à l'école Nespouls 19600 (vacances hiver et printemps)
- Durant les vacances scolaires, des séjours à caractère sportif et/ou socioculturel sont mis en place (séjours ski, camps, ...).
- Centre Social avec des points d'accueils adultes et familles aux Quatre Routes du Lot Le Vignon-en-Quercy 46110, Cressensac et Sarrazac 46600, l'Hôpital-Saint-Jean 46600 (service administratif).

Annexe aux comptes annuels (suite)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Depuis mai 2022, l'association soutient le Collectif Ukraine en l'hébergeant. Les dons reçus pour celui-ci s'élèvent à 3 054 €. Au 31 décembre 2022, les opérations concernant le collectif dégagent un excédent de 2 550 €.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement N° 2018-06 du 05 décembre 2018 de l'autorité des normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur prix d'acquisition ou de souscription.

Annexe aux comptes annuels (suite)

Créances et dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances supérieures à un an sont constatées en créances douteuses.

Une dépréciation est comptabilisée à hauteur de :

- o 80 % des créances N-1
- o 100% des créances N-2.

Les créances douteuses supérieures à 3 ans sont constatées en irrécouvrables et donc comptabilisées en perte.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès l'achèvement des immobilisations financées sans attendre leur encaissement. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.

Indemnités de fin de Carrière

Le calcul de l'engagement repose sur la convention collective qui fixe le montant de l'indemnité en fonction de l'ancienneté du salarié. Compte tenu du différé entre la date d'évaluation et le versement de l'indemnité, le calcul intègre la probabilité de départ du salarié avant le terme du versement, un coefficient de rotation du personnel et une probabilité de décès. L'estimation est pondérée par un taux d'actualisation.

Age de départ : 62 ans

Taux actualisation : 3.77 %

Taux charges sociales : 25 % employés

30 % cadres

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	314 932	42 104	26 591	330 445
Immobilisations en cours	1 461	0	1 461	0
Immobilisations financières	594	3	0	597
TOTAL	316 987	42 107	28 052	331 042

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	243 920	30 590	25 185	249 325
Titres mis en équivalence				0
Autres Immobilisations financières				0
TOTAL	243 920	30 590	25 185	249 325

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Agencements sur sol autrui	10 981	10 789	192	9 ans
Installations et agencements	75 709	68 586	7 123	4 ans
Matériel de transports	166 293	120 368	45 925	5 ans
Matériel de bureau et informatique	34 142	21 734	12 408	3 ans
Logiciel informatique	4 874	4 874	0	3 ans
Matériel et équipement pédagogique	38 446	22 974	15 472	3 ans
Immobilisations en cours	0	0	0	Néant
Titres de participation	297	0	297	Néant
Dépôts et cautionnement	300	0	300	Néant
TOTAL	331 042	249 325	81 717	

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Immobilisations financières	597		597
Créances Organismes	409 713	409 713	
Créances usagers et comptes rattachés	33 075	33 075	
Créances douteuses ou litigieuses	13 745	9 148	4 597
Autres	91 510	91 510	
TOTAL	548 640	543 446	5 194

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	73 618	59 508	73 618	59 508
Provisions pour dépréciations	6 830	7 420	2 335	11 915
TOTAL	80 448	66 928	75 953	71 423

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16 047	9 432	6 615	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	24 300	24 300		
Dettes fiscales & sociales	129 966	129 966		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	41 945	41 945		
Produits constatés d'avance	12 196	12 196		
TOTAL	224 454	217 839	6 615	

Variation des Fonds Associatifs

Eléments	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds asso. sans droit reprise	244 853			7 571	237 282
Résultat de l'exercice	- 7 571	7 571	517		517
Subvention d'investissement	119 907		6 205	50 340	75 772
TOTAL	357 189	7 571	6 722	57 911	313 571

Suivi des dons manuels affectés

Dons manuels affectés	Dons à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Dons restant à engager en fin d'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant

Suivi des legs et donations affectés

Legs et donations Affectés	Legs et donations à Engager en début D'exercice	Utilisation en cours D'exercice	Dons restant à Engager en fin D'exercice
Néant	Néant	Néant	Néant

Annexe aux comptes annuels (suite)

Subventions d'investissement

Montant reçu pendant l'exercice	4 406 €
Immobilisations financées	Matériels

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisation	A la clôture
SNAEC SO	14 160	0	0	14 160
CAF	6 507	2 768	7 709	1 566
CFPPA	0	0	0	0
CARSAT	7 670	2 273	8 238	1 704
MSA	4 086	27 926	13 805	18 207
DEPARTEMENT DU LOT	0	2 060	0	2 060
DDCSPP	6 938	0	6 938	0
TOTAL	39 361	35 027	36 690	37 697

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 40 ETP AU 31/12/2022 contre 41 ETP AU 31/12/2021.

Mise à disposition gratuite :

Les mairies et la communauté des communes Cauvaldor mettent à disposition gratuitement :

- les locaux sur leurs communes pour une valorisation de 99 608.18 €
- du personnel pour une valorisation de 63 752.10 €.

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (408100)	5 721
TOTAL	5 721

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés (428100)	61 554
Autres charges à payer (468600)	9 458
Etat charges à payer (4471000 - 448600)	19 909
TOTAL	90 921

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Produits à recevoir	68 986
TOTAL	68 986

Charges constatées d'avance

Produits à recevoir	Montant
Charges constatées d'avance	1 193
TOTAL	1 193

Produits constatés d'avance

Produits à recevoir	Montant
Produits constatés d'avance	12 196
TOTAL	12 196

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2022	2021	Variation
Prestations familles	226 732	183 894	42 838
Cotisations	13 638	6 143	7 495
Prestations CAF	663 987	498 922	165 065
Fonds d'accompagnement CAF <i>(dont aide exceptionnelle COVID)</i> <i>(dont bonus territoire CTG – reclassement en Prestations en 2022 conformément aux directives CAF)</i>	1 020 <i>(1 020)</i> <i>(0)</i>	110 851 <i>(11 272)</i> <i>(89 482)</i>	-109 831 <i>(-10 252)</i>
Subventions Communes	238 537	283 833	-45 296
- Communes	109 634	103 333	6 301
- Communautés des Communes	128 903	180 500	-51 597
Subventions Conseil départemental et régional	46 343	38 395	7 948
Subvention CAF et MSA	97 136	74 432	22 704
- CAF <i>(dont aide exceptionnelle COVID)</i>	15 916 <i>(0)</i>	30 408 <i>(68)</i>	-14 492 <i>(-68)</i>
- MSA (prestations et subventions) <i>(dont aide exceptionnelle)</i>	81 220 <i>(0)</i>	44 024 <i>(0)</i>	37 196
Subventions diverses <i>(dont aide exceptionnelle FONJEP)</i> <i>(dont aide exceptionnelle DDCSPP)</i>	6 702 <i>(0)</i> <i>(0)</i>	17 604 <i>(5 000)</i> <i>(0)</i>	-10 902 <i>(-5 000)</i> <i>(0)</i>
Produits des activités annexes	3 089	3 115	-26
Transferts de charges et autres produits d'exploitation <i>(dont contrats aidés)</i> <i>(dont aide apprentis)</i>	242 166 <i>(61 712)</i> <i>(18 667)</i>	175 274 <i>(49 710)</i> <i>(35 792)</i>	66 892 <i>(12 002)</i> <i>(-17 125)</i>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 539 350	1 392 463	146 887